



ARTICLE 1 – MANIFESTATION

Une manifestation populaire baptisée « LA CORRIDA DE OLYMPIAN'S SPORT » est organisée par l'AS Tamarii PUNARUU Athlétisme et la Commune de PUNAAUIA, en partenariat avec les magasins OLYMPIAN'S SPORT, le Samedi 08 Décembre 2018 à partir de 16h30.

L'AS Tamarii Punaruu associée à ses partenaires contribuera à une action caritative au bénéfice d'une Association Quartier de PUNAAUIA afin de permettre aux enfants du quartier de passer un merveilleux Noël.

ARTICLE 2 – PARCOURS - PROGRAMME et HORAIRE

16h30 : Course Poussins (2008-2009)

Parcours autour de la mairie à faire 2 fois, soit une distance de 1000 M

16h40 : Course Benjamins (2006-2007)

Parcours autour de la mairie à faire 2 fois, soit une distance de 1000 M

17h00 : Course Populaire « LA CORRIDA de OLYMPIAN'S SPORT »

Course ou marche ouverte à partir de la catégorie minimales (2005)

Le départ sera donné vers l'entrée de la vallée de MATATIA sur la route longeant la route des plaines directions l'embranchement de la route de dégagement à PUNAVAI, ensuite retour vers la MAIRIE DE PUNAAUIA ou sera l'arrivée en passant par la partie droite de la route des plaines sens Paea-Papeete.

18h00 : Remise des récompenses

ARTICLE 4 – PARTICIPATION

Cette compétition est ouverte à tous, licenciés et non licenciés. Pour les non licenciés à la Fédération d'Athlétisme de Polynésie Française, un certificat médical ou une copie de non contre-indication à la pratique de **la course à pied en compétition** datant de moins d'un an le jour de la course sera exigé lors de l'inscription, ce certificat médical sera conservé par l'organisation (obligation réglementaire de la FFA). Les Licenciés de la Fédération de Triathlon peuvent présenter leur licence.

ARTICLE 5 – INSCRIPTIONS

Les inscriptions se feront au magasin *Olympian's Sport* à Fare Ute jusqu'au **Samedi 08 décembre 2018 à 11h00**.

Une participation est demandée lors des inscriptions :

- Gratuit pour les Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets
- **1500 frs pour les licenciés FAPF**. Cette participation sera portée à 2000 frs en cas d'inscription le jour de la course.
- **2000 frs pour les non licenciés FAPF**. Cette participation sera portée à 2500 frs en cas d'inscription le jour de la course.

Les chèques doivent être établis *à l'ordre de l'As Tamarui Punaruu Athletisme*. Le droit d'inscription n'est ni transférable, ni remboursable.

Possibilité aussi de s'inscrire en ligne sur <https://www.fenuamoove.pf/>

Les administrés de la commune de Punaauia pourront s'inscrire directement auprès du service jeunesse de la mairie de Punaauia.

ARTICLE 6 - ENGAGEMENT de l'Organisateur

Les organisateurs s'engagent à fournir les prestations suivantes :

- Remise des dossards à partir de 15h30 avec épingles
- Présence d'un poste de ravitaillements sur le parcours et au départ
- Couverture médicale (Fédération de Secourisme) (Pompiers de Punaauia)
- Assurance pour la manifestation
- Sécurité routière assurée par la Police Municipale
- Remise des récompenses dans le hall de la mairie
- Remise d'un tee-shirt finisher contre restitution du dossard et des épingles à l'arrivée.
- Brochette de fruits à l'arrivée

ARTICLE 7 – DOSSARDS

Pendant la course, le dossard sera épinglé devant sur la poitrine, numéro et sponsors visibles.

ARTICLE 8 - RECOMPENSES – CLASSEMENT

Récompenses pour les poussins et benjamins 1km Filles et Garçons

Pour les 3 premiers une médaille OR Argent et Bronze

Pour la course populaire

Toutes les personnes récompensées devront obligatoirement porter le Tee-shirt finisher de la course.

- Les récompenses seront remises aux 3 premiers de chaque catégories HOMMES et FEMMES
 - minimes
 - cadets,
 - juniors,
 - espoirs/sénior
 - Master 1, 2, 3,4
- Des trophées seront remis aux premiers représentant le plus de participants :
 - Club,
 - Entreprise ou Uniforme.

ARTICLE 9 – ACCOMPAGNATEURS

Seuls les véhicules officiels de course (motards, presse, ambulance et organisateurs) sont autorisés à suivre la course. Les accompagnateurs en voiture, moto, bicyclette et scooter seront interdits et pourront être l'auteur de disqualification des participants concernés.

ARTICLE 10 – COURSE

Tout participant qui ne fera pas la totalité du parcours prévu ou qui enfreindra le règlement sera automatiquement disqualifié et déclaré hors course. Son dossard lui sera aussitôt retiré.

ARTICLE 11 - POSTE DE RAVITAILLEMENT

1 poste de ravitaillement sera situé sur le parcours : 1 au demi-tour de PUNAVAI
1 poste de ravitaillement au départ et arrivée

ARTICLE 12 – SECOURS

Les secours médicaux seront assurés par l'équipe de la fédération de secouriste ainsi que les pompiers de Punaauia

ARTICLE 13 – LITIGE

En cas de litige L'AS TAMARII PUNARUU Athlétisme organisatrice se donne le droit de le régler.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter Mme MAURIN Titaua au 87777694 ou Mr LEU Arsène au 89783485

L'AS TAMARII PUNARUU ATHLETISME